

Séance du 28 février 2008.

Présents : MM. J-M. DUPONT, Bourgmestre ff.-Président.
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, Echevins.
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS.
MM. LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE,
GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI,
CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO,
BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, Conseillers
Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Président ouvre la séance et demande d'excuser les
absences de :

- M.SIRAULT et Mme DUPONT qui sont souffrants ;
- M.DEBAISIEUX retenu par des obligations familiales liées au décès de son papa ;
- Mme FONCK qui est à l'étranger ;
- M.DONFUT, quant à lui, rejoindra l'Assemblée en cours de séance.

M.DISABATO, au nom de son groupe politique, présente ses
condoléances à M.DEBAISIEUX pour le décès de son papa.

Mobilité – Règlements complémentaires sur le roulage : mesures de circulation diverses

M.DRAUX souligne qu'une correction a été apportée à la note du
Conseil ainsi qu'à la délibération au niveau des points 7 & 8.

Le Collège propose au Conseil d'arrêter les mesures de
circulation, telles que proposées ci-dessous :

1) Rue Alfred Defuisseaux

Mesure visant à interdire le stationnement du n°38 au n°46.

2) Place Calmette

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes
handicapées le long du n°4.

3) rue des Israélites

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes
handicapées le long du n°43.

4) avenue Joseph Wauters

Abrogation de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant le long du n°7.

Organisation du stationnement en totalité sur l'accotement en saillie existant du côté pair, entre la rue du Bosquet et l'opposé du n°221.

5) rue des Squares

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°58.

6) rue de la Victoire

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées dans la rue de la Victoire, le long du pignon du n°70 de la rue Sainte-Philomène.

7) rue de la Fontaine

Mesures visant à modifier le stationnement entre les n° 44 et 52 par :

- l'abrogation du stationnement alterné,
- l'interdiction du stationnement du côté pair.

8) rue Florent Laurent

Mesures visant à modifier le stationnement entre les n°5 et 77 par :

- l'abrogation du stationnement alterné
- l'interdiction du stationnement du côté pair.

9) rue de la Science

Mesures visant à abroger le stationnement alterné et à interdire le stationnement du côté pair.

10) Place du Champ Perdu

Organisation du stationnement par un marquage au sol.

11) rue Ovide Dieu

Abrogation de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées établi le long du n°76.

12) rue Montavaux

Abrogation de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées établi le long du n°75.

13) rue Grande Bretagne

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°72.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHDELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- de soumettre la présente à l'approbation de la tutelle régionale, et, sous réserve d'approbation, de charger le service technique communal de la réalisation de ces travaux.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation Urbaine de Frameries Centre - Immeuble sis rue des Alliés, 53
Expropriation – Application de l'Article L1311-5

Dans le cadre de l'expropriation pour cause d'utilité publique d'extrême urgence de l'immeuble 53 rue des Alliés, un Arrêté d'expropriation a été délivré par le Ministre compétent en date du 27 juin 2006.

Suite à cet Arrêté, le Conseil Communal en séance du 26 octobre 2006 a décidé d'autoriser le Collège Échevinal à introduire une requête devant la Justice de Paix du Canton de Dour – Colfontaine afin de poursuivre le dossier dans sa phase judiciaire et de mandater à cette fin le Cabinet TACHENION pour introduire cette requête.

La première audience s'est tenue le 4 décembre 2006 et le juge a rendu un jugement fixant l'indemnité provisionnelle à 32 500 euros.

Considérant que dans le cadre de ce dossier, un montant de 100.000 euros a été prévu au budget 2006.

En date du 13 décembre 2006, la copie du jugement est parvenue à la Commune de Frameries, le versement de l'indemnité provisionnelle d'un montant de 32.500 euros, a donc eu lieu en date du 13 février 2007 à l'agence de la Caisse des Dépôts et Consignations de Mons, somme qui est à soustraire du principal.

Dans la phase judiciaire de ce dossier, un second jugement doit intervenir pour fixer l'indemnité provisoire, jugement qui a été rendu par la Justice de Paix du Canton de Dour-Colfontaine, siège Colfontaine à l'audience publique du 23 novembre dernier.

Suite à ce jugement, Monsieur le Juge de Paix fixe donc l'indemnité d'expropriation revenant à l'intéressé à un montant de 160.110,77 euros à majorer des intérêts judiciaires depuis le 23 novembre 2007 et ce, jusqu'au parfait paiement .

Considérant que le montant restant au budget ne permet pas d'honorer dans sa totalité la somme à verser sur le compte de l'intéressé.

Pour compenser cette différence, un montant de 100.000 euros a été inscrit en article 2 du budget 2008 sur l'article 12401 712/60 (2006).

Afin d'honorer ce jugement et ainsi éviter les intérêts de retard, il y a donc lieu de faire appel à l'article d'urgence soit le L 1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, qui stipule :

- « Le Conseil Communal peut toutefois pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues, en prenant à ce sujet une résolution motivée. Dans le cas où le moindre retard occasionnerait un préjudice évident, le Collège des Bourgmestre et Echevins peut, sous sa responsabilité, pourvoir à la dépense, à charge d'en donner sans délai, connaissance au conseil communal qui délibère s'il admet ou non la dépense. Les membres du Collège des Bourgmestre et Echevins qui auraient mandaté des dépenses payées en exécution des alinéas 1^{er} et 2 mais rejetées des comptes définitifs, sont personnellement tenus d'en verser le montant à la caisse communale ;

Considérant que les sommes à verser sont donc les suivantes :

Le Principal : 160.110,77 euros – les 32.500 euros déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations de Mons le 13 février 2007.

Les intérêts : calculés sur le montant global de 160.110,77 euros : 1.763,41 (Calculés au 28/01/2008) Montant à majorer de 26,32 euros jusqu'au parfait paiement.

L'indemnité de procédure : 425,12 euros.

M.DRAUX signale que cette expropriation finalise l'acquisition des immeubles du milieu de la rue des Alliés.

M.DISABATO souhaite savoir quand seront détruits ces bâtiments. D'autre part, il relève qu'alors que l'on parle de Rénovation Urbaine, il y aurait lieu de procéder à un nettoyage de certaines façades qui sont notamment envahies par des affiches en tous genres.

M.le Président donne raison à l'intéressé par rapport à l'analyse soulevée et l'informe que son avis est totalement partagé par le Collège Communal.

L'ASBL Garance sera chargée de la réalisation de graffitis permettant d'offrir un meilleur aspect à cette artère. Quant à la démolition des immeubles, aujourd'hui on peut considérer que tout est finalisé sur le plan administratif. Une réunion est prévue d'ici quelques jours avec IGRETEC. On peut espérer que fin septembre 2008, on puisse entamer la démolition des bâtiments.

Dans cette attente et, en collaboration avec les services techniques communaux, on envisagera le nettoyage des façades en question.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'admettre la dépense et d'inviter Monsieur le Receveur à payer et à verser la somme de 127.610,77(budget l'extraordinaire), ainsi que les intérêts judiciaires d'un montant de 1.763,41 euros et les indemnités de procédure d'un montant de 425,12 euros (budget ordinaire).

Article 2 : de libérer la somme de 32.500 euros déposée à la Caisse des Dépôts et Consignations de Mons en date du 13 février 2007.

La délibération requise est adoptée.

Revitalisation Urbaine - Placette des rues de Lille, Désiré Maroille et de l'Enseignement - Approbation de la 2^{ème} convention réglant les modalités d'octroi de la subvention

En juin 2005, le Conseil Communal a décidé du principe de revitalisation d'un centre urbain, opération qui s'articule autour d'un projet privé visant à la création de 19 logements, sur la placette en question, par la société GROEP HUYZENTRUYT, de WAREGEM.

Une convention de partenariat entre la Commune et le promoteur privé a été signée en décembre 2005.

En mars 2007, le Conseil communal a marqué son approbation sur la convention réglant les modalités d'octroi de la subvention.

Au moment de l'introduction du dossier de revitalisation, la commune avait proposé à Monsieur le Ministre de bien vouloir prendre en considération l'augmentation des prix de la construction et de se baser sur le nouvel estimatif établi par le promoteur pour calculer l'octroi de la subvention.

La Région Wallonne a décidé d'accepter ce nouveau montant et propose une 2^{ème} convention réglant les modalités d'octroi de la subvention.

M.DISABATO relève que cette placette n'a pas de nom. Il signale que le 08 mars sera la Journée de la Femme et, ce serait peut être l'occasion de mettre la gente féminine à l'honneur en attribuant à celle-ci une identité féminine.

L'information a retenu son attention sur le cas de Mme I.BETANCOURT ; on pourrait peut être donner le nom de cette dame, otage des Farks, à cette placette et démontrer ainsi l'inquiétude légitime et le soutien à son égard.

M.DRAUX répond que vu la configuration des lieux, certaines maisons seront reprises sous l'appellation de la rue de Lille et d'autres, sur la rue D.Maroille. Toutefois, un nom pourrait être déposé sur la placette en question.

M.le Président souligne que la réflexion sera retenue dans le cadre de la Rénovation Urbaine mais, il précise qu'il s'agit d'une procédure relativement complexe à propos de laquelle la Commission de Toponymie est seule apte à émettre un avis.

M.LIENARD, quant à lui, insiste sur le fait que la modification d'un nom de rue implique une réelle contrainte financière pour les riverains.

M.le Président clôture en précisant que le Commune ne pourrait imposer cette modification aux riverains.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHDELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article unique : d'approuver la 2^{ème} convention réglant les modalités d'exécution de l'Arrêté pour la réalisation de l'opération de revitalisation urbaine.

La délibération requise est adoptée.

Renouvellement de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M) – Désignation des membres – Mise à jour du Règlement d'Ordre Intérieur

En juin 2007, le Conseil Communal a décidé de renouveler la C.C.A.T.M et de charger le Collège communal de procéder aux formalités d'appel à public.

En septembre 2007, un premier appel à candidature a été lancé mais n'a pas requis le minimum légal de candidatures. C'est pourquoi, un deuxième appel à candidatures a été lancé durant le mois de décembre. 19 candidatures ont été introduites auprès de l'Administration communale.

La nouvelle législation impose également une mise à jour du règlement d'ordre intérieur de la CCATM.

M.DRAUX rappelle que comme l'impose le Règlement Urbanistique, il appartient au Conseil Communal de renouveler la composition de la CCATM.

Un premier appel aux candidatures avait été lancé mais, vu le manque d'inscrits, il a fallu relancer un nouvel appel.

Aujourd'hui, il y a donc lieu d'élire un Président, les Membres effectifs & suppléants ainsi que le quart communal.

M.DISABATO tient à préciser qu'il n'a pu déposer sa candidature suite aux nombreuses tâches qu'il est amené à assurer ; il ne s'agit donc certainement pas d'un désintéressement.

M.le Président invite l'Assemblée à voter pour élire le Président de la Commission et propose M.G.CARLIER.

MM.DISABATO & URBAIN, Conseillers Communaux procèdent au dépouillement.

Il résulte du vote à bulletins secrets séparés :

- que M.G.CARLIER est élu à l'unanimité des voix, à savoir : 22 voix « Pour ».

M.le Président invite ensuite l'Assemblée à voter pour élire les membres effectifs et suppléants de la CCATM tels que présentés sur le bulletin de vote.

MM.DISABATO & URBAIN, Conseillers Communaux procèdent au dépouillement.

Il résulte du vote à bulletins secrets séparés :

21 voix « Pour » et 1 voix « Contre ».

M.le Président invite enfin l'Assemblée à voter pour élire le quart communal au sein de la CCATM.

MM.DISABATO & URBAIN, Conseillers Communaux procèdent au dépouillement.

Il résulte du vote à bulletins secrets séparés :

21 voix « Pour » et 1 voix « Contre »

sont donc élus :

MM.CICCONE, GIANGRECO, LAPAGLIA & Mme DI BARI.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- Article 1^{er} : de choisir les membres qui composeront la nouvelle CCATM
- Article 2 : de composer le quart communal de la nouvelle CCATM
- Article 3 : d'approuver les modifications apportées au Règlement d'Ordre intérieur tel que stipulé par le Décret du 15 février 2007.

La délibération requise est adoptée.

M.D.DONFUT entre en séance

Acquisition de fournitures diverses pour la réparation de matériel d'environnement - CSCh 2008/04 : Principe-Projet

Afin de pouvoir procéder ponctuellement à la réparation et à l'entretien du matériel d'environnement des services communaux, il y lieu de procéder à l'acquisition de fournitures diverses.

A cet effet, il a été établi un cahier spécial des charges qui fixe les conditions du marché et détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Le budget disponible pour cette opération est de 10.000 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif à l'acquisition de fournitures diverses pour la réparation de matériel d'environnement.
- Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché.
- Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges à cet effet.
- Article 4 : de procéder à l'exécution du marché.

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de trois aspirateurs de rues - CSCh 2008/05 : Principe – Projet

La propreté publique étant une priorité, le Collège communal envisage d'acquérir 3 aspirateurs de rues supplémentaires.

Un cahier spécial des charges a donc été établi pour fixer les conditions du marché; il détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Cette opération est estimée à 11.997,15 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet de l'acquisition de trois aspirateurs de rues.

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 11 997,15 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché.

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Compte Communal 2006 – Approbation – Communication

En séance du 31 janvier 2008, la Députation Permanente du Conseil Provincial a approuvé le compte communal 2006 comme suit :

Ordinaire :

- Résultat budgétaire : + 3 612 373,21 €
- Résultat comptable : - 5 748 809,14 €

Extraordinaire :

- Résultat budgétaire : - 1 067 538,10 €
- Résultat comptable : + 4 535 895,68 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- en a pris connaissance.

Subside 2008 – Vote

Vu la Loi du 14 novembre 1983 aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les documents présentés par l'organisme.

Article 2 : d'allouer la somme suivante :

↳ article budgétaire n°76202/33202 : Centre Culturel de Frameries 66 400 €
Cpte bancaire : 068-2237213-32

La délibération requise est adoptée.

CPAS - Budget 2008 – Vote

Mme GALLEZ, Présidente du CAS, présente le budget 2008 :

« Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers,

Le budget ordinaire du C.P.A.S. pour l'année 2008 s'élève à
16.033.517,96 €.

A noter que celui-ci est en constante augmentation depuis 2002,
où il est passé de 6.924.968 € à plus de 16.000.000 € en 2008, c'est-à-dire une
augmentation de 130 %.

Nombreux sont les habitants de Frameries qui font appel au
C.P.A.S., non seulement au travers de ses missions sociales de base, mais aussi
parce que le C.P.A.S. est devenu prestataire de services et gestionnaire
d'établissements de qualité.

Cette évolution s'accroîtra dans l'avenir.

Aujourd'hui, notre Centre emploie 309 agents.

Cette année, plusieurs éléments ont été intégrés dans notre
budget :

- La reprise de la Maison de Repos et de Soins « La Verte Colline » ;
- L'introduction auprès de la Région Wallonne d'un projet I.D.E.S.S. (initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalités sociales), en vue de pérenniser et de développer nos services à domicile et de proximité.

L'accent est mis sur l'optimisation de la gestion de nos maisons
de repos.

Pour tous les autres services, l'équilibre financier et les
économies d'énergie sont au centre de nos préoccupations.

Des investissements, en matière d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie, sont prévus. Nous verrons cela dans le budget extraordinaire.

La diversification des activités nous permet d'augmenter nos recettes propres (prestations et subsides).

D'autre part, la gestion prudente et proactive de notre Centre engendre depuis quelques années, un boni au compte annuel.

Ces réserves nous permettent de diminuer la dotation communale de 543.310 €, c'est un élément important de notre budget, la dotation communale pour 2008 s'élèvera à 1.853.843 €.

Les recettes du C.P.A.S. sont composées essentiellement de recettes de prestations provenant des facturations des services du C.P.A.S. et de recettes de transferts provenant des différents pouvoirs subsidiaires.

Les recettes de prestations sont les recettes propres au C.P.A.S., provenant de la facturation des services (hébergement, repas chauds, aides familiales et ménagères), Espace R, Maison Communale d'Accueil de l'Enfance,...).

Elles mesurent notre degré d'autonomie ; celles-ci représentent 27 % des recettes totales puisqu'elles atteignent 3.888.100 € en 2008.

Il faut noter que la part de recettes de prestations de notre C.P.A.S., 27 % est plus importante que dans les communes de taille similaire, soit 10,3 % en moyenne d'après un rapport de Dexia sur les finances communales, datant d'octobre 2006.

Lors de la présentation du Compte, il m'avait été demandé des éléments de comparaison par rapport aux communes voisines et de taille similaire.

Au Compte 2006, nous nous positionnons nettement au-dessus, à savoir :

Frameries	2.940.569
Colfontaine	1.328.650
Boussu	755.049
Quaregnon	1.582.867
Dour	894.325

Les recettes de transfert, leur part relative est globalement en diminution pour la période 2002-2008.

Les principales se répartissant comme suit :

- Intervention communale 12,8% (en diminution de 30 % à 12,8 % entre 2002 et 2008)

Notons que, toujours d'après le même rapport de Dexia, la part moyenne de l'intervention communale pour des communes semblables à la notre est de 31,8 % en 2006.

➤ L'I.N.A.M.I.

Celles-ci suivent l'évolution de nos services et établissements (Maison de Repos et Maison Médicale), elles représentent 12 % en 2007 et 24 % en 2008.

Passons maintenant **aux dépenses**.

D'abord le personnel, sa part augmente en part absolue et relative : 54 %.

Ceci se justifie par la reprise de la M.R.S. « Verte Colline » et l'engagement de personnel de soins en vue d'optimiser les recettes INAMI.

L'essentiel du personnel engagé est affecté aux services et établissements, alors que le personnel de l'administration centrale tend à diminuer.

La part relative des dépenses de fonctionnement tend à diminuer, elle s'élève à 14,85 %.

Le montant des dépenses de transfert diminue légèrement. A noter une petite augmentation du R.I.S. due à l'indexation et à l'exclusion des chômeurs.

La dette a tendance, elle, à augmenter.

Le C.P.A.S. investit énormément tant dans son patrimoine que dans l'acquisition de matériel.

Les charges d'emprunt s'élèvent à 1.306.163 €, dont 82,2 % représentent la charge des maisons de repos.

Le fond de réserve : nous avons puisé 437.170 €, mais comme chaque année, le Compte 2007 sera intégré au résultat.

Analysons maintenant les grands axes de la politique du C.P.A.S.

Les plus gros secteurs sont :

- L'aide sociale : 19 % ;
- Les maisons de repos : 33 % ;
- La réinsertion socioprofessionnelle : 10 % ;
- Les services de proximité ;
- La politique de la Santé et de la Famille ;
- L'accueil de la Petite Enfance ;
- L'administration générale

Je ne dirai que quelques mots de chacun des secteurs.

L'aide sociale représente un secteur important et une mission de base du C.P.A.S. Nous remarquons une augmentation du nombre de dossiers concernant des personnes non bénéficiaires du R.I.S. (médiation, secours, fonds mazout....)

L'insertion socioprofessionnelle : durant l'année 2007, le nombre de contrats d'insertion a diminué - 50 en 2007, contre 59 en 2006. Nous pratiquons une mise à l'emploi constante mais actuellement, les bénéficiaires du R.I.S. sont pour la plupart très éloignés de l'emploi.

L'hébergement en faveur des seniors : nous comptons maintenant 3 maisons de repos occupées à 100 % : 175 lits en tout. Nous aurons bientôt 6 lits supplémentaires aux Bosquets : ce seront des lits « Court séjour ». Les travaux de la Résidence services devraient être terminés début 2009. Elle comptera 12 logements de 2 personnes.

Les services de proximité :

Nous allons réorganiser nos services en développant 5 branches d'activités dans le cadre des I.D.E.S.S. (initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalités sociales).

Le service « Titres-Services » continuera bien-sûr ses activités dans 2 cadres :

- Espace R et le service SAM.

Les autres services, comme les repas à domicile, évoluent bien également.

Pour citer quelques chiffres :

SAM : 38.620 heures prestées en 2007 contre 29.794 en 2006;
Repas chauds : 57.839 en 2007 contre 53.807 en 2006 ;
Espace R : 98.087 pièces traitées en 2007 contre 81.696 en 2006.

La Politique de la Santé et de la Famille

- La Maison Médicale est maintenant en vitesse de croisière ;
- Le Centre de Santé accueille d'autres partenaires
 - Le P.S.E. (Promotion de la Santé à l'Ecole) ;
 - Les ateliers langagiers ;
 - Le planning familial ;
 - l'O.N.E.

L'Administration Générale du C.P.A.S., comme je l'ai déjà dit, l'essentiel des moyens humains est affecté aux services et établissements spécifiques.

Reste qu'une administration efficace constitue l'élément clef pour garantir la bonne gestion et la coordination de l'ensemble du C.P.A.S.

Pour terminer, quelques mots du **Budget extraordinaire 2008**. Il s'élève à 1.661.950 € et est le reflet des priorités de la politique du C.P.A.S.

L'accueil, le bien-être et la qualité des services aux seniors, le plus gros poste est :

- Avenant dans le cadre de la construction de la Résidence services et de la mise en conformité des Bosquets :
200.000 € ⇒ pose de panneaux solaires, aménagement d'une cave citerne.

L'accueil des demandeurs d'asile :

- 386.000 € ⇒ pour l'aménagement du 62 rue des Dames

L'amélioration énergétique des bâtiments :

- Pose de panneaux solaires aux Ecureuils I ⇒ 100.000 €
- Le remplacement des châssis de l'administration : 500.000 €

Mme VANOVERSCHELDE prend la parole :

« Madame la Présidente, Monsieur le Bourgmestre, MM.les Echevins, MM.les Conseillers Communaux, M.le Secrétaire Communal, Chers Concitoyens,

En continuité à l'intervention de Mme GALLEZ, je voudrais ajouter quelques considérations en rapport à la note de Politique Générale du CPAS.

Comme précisé, le budget 2008 sain et équilibré est la résultante de nombreux projets qui font aujourd'hui de notre CPAS, une entreprise d'une certaine envergure de part les 309 agents qu'elle emploie.

Outre les différents aspects financiers évoqués juste avant, nous pouvons mettre l'accent sur certains points tels que :

- Une gestion optimale et dynamique au quotidien des maisons de repos par exemple, permet de dégager des marges qui contribuent à la diminution de l'intervention communale. Dans ce cadre, la reprise de la maison de retraite La Verte Colline permet d'accroître encore les moyens globaux attribués.
- Parmi les divers services de qualité offerts à la population, nous relèverons notamment la maison médicale qui, de part sa conception fondamentale, traite ainsi nombre de personnes qui, par le passé bénéficiaient d'une aide financière du CPAS en matière de paiement de leurs soins de santé.

- De nos jours, les personnes demandeuses d'aide ne sollicitent plus de la même manière, l'intervention du CPAS et se rendent à la Maison Médicale qui, cela étant dit, offre des soins de qualité à ses patients. Nous savons qu'ils sont nombreux à lui faire confiance.
- Un autre aspect à mettre en évidence en matière de diminution des dépenses est celui du RIS qui tend à se stabiliser sur l'entité de Frameries. Ceci peut s'expliquer par le dynamisme développé au sein du CPAS en matière de réinsertion socioprofessionnelle des minimexés. Des projets sont mis en place afin de leur permettre d'accéder à une vie active digne de ce nom. Tout cela avec l'aide des partenaires tels que la Maison de l'Emploi, le Forem, l'Onem, les écoles de Promotion Sociale et j'en passe... Profitons au passage pour souligner le travail mis en place dans le cadre du projet « Femmes autonomes ». Toutes ces dames, avec l'aide des services, peuvent retrouver leur dignité et un peu de confiance en elles en suivant des formations à la mesure de leurs espérances. Tout ceci ne pourrait se faire sans une aide logistique telle que la prise en charge de leur transport ou une garderie sécurisée de leurs enfants, par exemple.
- Hormis l'aspect financier, je ne peux m'empêcher de valoriser les projets multiples menés depuis de nombreuses années en matière d'aide sociale et en l'occurrence l'intergénérationnel qui nous tient tellement à cœur et qui, au vu de l'évolution de notre sécurité, doit absolument être pris en considération. Il nous appartient de prendre des dispositions pour soutenir nos aînés tout en leur laissant une autonomie décente et, d'établir une étroite collaboration entre les générations différentes. Donnons-leur les moyens de se rencontrer.

Je terminerai mon intervention par une mise au point qui me paraît importante. Le CPAS d'une Commune se veut être un service qui offre une aide aux personnes en rupture avec notre société et c'est un concept bien ancré dans les mentalités.

Mais, force est de constater que ce service minimum à la population ne s'arrête pas là à Frameries. De plus en plus, partout au sein de cette entreprise, car c'en est une, des démarches en matière de « qualité de vie » s'initient tant au niveau des homes qui appliquent des projets de vie qu'au niveau du Conseil des hébergés dans les homes ou encore, au niveau des repas à domicile.

Cette image de qualité tend à s'accroître davantage au fil du temps et nous pouvons en être fiers.

Tout ceci ne serait pas possible sans le professionnalisme qui anime les acteurs oeuvrant au bon fonctionnement des services et qui les améliorent chaque jour un peu plus. Une pensée toute spéciale ira au personnel féminin qui représente 98 % du contingent.

Merci aussi à nos collègues du Conseil notamment CDH pour les idées humanistes apportées et ce, dans un parfait esprit de collaboration avec le groupe. Ils ont toujours marqué leur intérêt des plus faibles et se sont constamment investis dans l'ombre pour une efficacité optimale de leur travail et ce, déjà dans les mandatures précédentes.

En conclusion, nous qualifierons ce budget de « sain et bon » au sens du chiffre et au sens de l'efficacité des services qui, nous l'espérons garderont leur valeur en dépit de la diminution considérable de l'intervention communale pour l'année 2008. Que celle-ci ne force pas le CPAS à s'orienter vers d'autres pistes pour garder son équilibre budgétaire.

M.DISABATO se déclare positif par rapport à ce budget 2008 présenté par le CPAS. Il souligne que les Conseillers du CPAS sont des personnes qui s'investissent beaucoup et qui réalisent un travail de fond.

Il relèvera malgré quelques questions auxquelles il attend des réponses :

l'aspect énergétique : au-delà des panneaux, l'isolation et surtout les normes sont importantes.

le RIS : n'augmente pas alors que dans les communes avoisinantes, vu l'exclusion des chômeurs, il augmente.

l'insertion professionnelle : qui apparaît comme relativement difficile pour le CPAS sur base de critères particuliers tels que la remise au travail des demandeurs d'emplois.

Mme GALLEZ répond qu'en ce qui concerne l'aspect énergétique, les châssis du Centre Administratif seront remplacés, la régulation des chaudières est terminée. Quant à la résidence service, l'avenant contient un système de double flux pour l'aération (récupération de la chaleur).

Pour le RIS, elle reconnaît que le taux est relativement bas mais, elle en félicite les services sociaux qui sont très efficaces.

En matière de réinsertion professionnelle, il est de plus en plus difficile de parvenir à un résultat optimal.

M.DONFUT remercie Mme GALLEZ pour son exposé ainsi que pour le travail de fond qui est mené au CPAS.

Le CPAS offre un grand choix d'aide aux personnes, l'outil est connu et il existe une grande continuité dans le travail, on ne peut donc que s'en réjouir. Les seniors et les personnes fragilisées ne sont pas oubliés. Le nombre limité de RIS est très bien. Aujourd'hui, on arrive à circonscrire un noyau de personnes pleines de bonne volonté ; on les apprend à se sentir utiles à la société, leur démontrer qu'elles ont encore un rôle à jouer.

Le bilan dressé annonce donc bien une réduction de l'intervention communale vers le CPAS.

Il s'agit d'un travail de nombreuses années ; aujourd'hui, on récolte ce qu'on a semé. Il s'agit d'un travail d'équipe qui a été réalisé au fil des ans. Il soulève que le personnel du CPAS fait preuve de grandes qualités et de grandes performances.

Toutefois, si on veut continuer à avancer, le CPAS doit s'ouvrir vers le monde associatif. Il s'agit de beaucoup d'intervenants sociaux qui font un travail de responsables et des efforts s'avèrent nécessaires dans ce sens. Si on veut continuer dans cette voie, il faudra donc ouvrir la porte à ces personnes.

M.LIENARD remercie également Mme GALLEZ pour l'exposé présenté et plus précisément pour la comparaison présentée entre les différentes communes. On reste donc largement dans le peloton de tête en matière d'efforts consentis par le CPAS. L'ambiance qui y règne est excellente et régulièrement, un rapport est transmis confirmant qu'un réel échange d'idées et qu'une étroite collaboration existe entre les différents groupes politiques. Vu les graves difficultés psychologiques que rencontrent certaines personnes, un partenariat s'impose avec les différentes associations plus ou moins tournées vers les difficultés humaines ; il faudra mener des recherches dans ce sens.

M.le Président remercie l'ensemble des intervenants qui témoigne de l'intérêt porté au CPAS. Il félicite l'ensemble des services emmenés par Mme F.DONFUT. La note de Politique Générale impose clairement les actions menées en ayant un regard analytique sur la situation.

Sur le plan financier, entre 2002 et 2008, le budget a doublé alors que l'intervention communale a diminué. C'est l'illustration parfaitement mathématique d'une gestion, d'un bon travail réalisé avec beaucoup de rigueur.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'approuver le budget 2008 du CPAS.

Plan de Prévention de Proximité - Versement de 50 % du subside 2007

Par un courrier du 8 avril 2004, la Commune était informée qu'en date du 1^{er} avril 2004, le Gouvernement Wallon approuvait le projet du Plan de Prévention de Proximité introduit par l'association des 8 communes suivantes :

↳ Boussu, Colfontaine, Dour Frameries, Hensies, Quaregnon, Quiévrain et St Ghislain.

Par ce même courrier, le Gouvernement Wallon annonçait le montant des subsides accordés pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007, à savoir : 903.000 €/an.

Par un courrier du 27 juillet 2006, le Ministre Ph. COURARD annonçait que la subvention pour les années 2006 et 2007 serait majorée de 10 %, à savoir 993.300 €/an. Si les communes veulent bénéficier de cette augmentation, elles devront également accroître leur part obligatoire.

L'association des 8 communes s'étant constituée en Asbl.

En date du 18/12/2007, la Commune, qui est « Commune Pilote », ayant reçu 50% du subside pour l'année 2007 (496.650 €).

M.DONFUT souhaite qu'une note explicative soit remise aux Membres du Conseil afin d'y voir plus clair.

M.le Président répond que le tableau existe et qu'on attend des tableaux de visualisation des autres communes.

M.STIEVENART souligne que pour 2009, il y aura lieu que tout soit en règle en fonction du Décret et ce, Commune par Commune. Un travail régulier est d'ailleurs en cours à ce propos.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'autoriser le versement de 496.650 € sur le compte Dexia n° 068-2420292-72 de l'Asbl « Espace Prévention Borinage – Hauts Pays » en report de crédit 2007.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2008

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

acte :

Article 1^{er} :

- Les chiffres de population scolaire primaire arrêtés au 15 janvier 2008 comme suit :

15/01/2008	Élèves
Calmette	165 1 enfant compte pour 1,5 167
La Victoire	216 1 enfant compte pour 1,5 217
La Libération Collard	137 +55 = 192
Eugies Champ Perdu	70 + 34 = 104
Sars	18
Total	698

sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois primaires au 1^{er} septembre 2008.

Article 2 :

- décide de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, aux Directions d'Ecole et à l'Inspecteur cantonal primaire.

Ce point sera soumis lors de la prochaine COPALOC.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Groupe scolaire de La Victoire - Augmentation de cadre en maternel en cours d'année

Sur base du Décret du 13-07-1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement - Articles 3ter et 41 à 48, une augmentation de cadre en maternel est prévue le 11^e jour de classe après les vacances d'hiver, soit le lundi 21/01/2008.

Mme IAFFOLA Rosanna, Directrice d'Ecole au groupe scolaire de la Victoire, a informé le Collège Communal qu'un demi emploi en maternel supplémentaire pourrait être créé à dater du 21 janvier 2008.

M.STIEVENART informe l'Assemblée qu'il en sera de même pour l'école La Libération lors de la prochaine séance du Conseil.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de ratifier la décision prise par le Collège Communal visant à ouvrir à dater du 21 janvier 2008, un demi emploi supplémentaire en maternel au groupe scolaire La Victoire.

Article 2 : cet emploi sera maintenu jusqu'au 30 juin 2008, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre indicatif.

Article 3 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspection et à la Direction de l'école concernée.

La délibération requise est adoptée.

Centre de documentation PIERARD-TOUBEAU – Création d'un Conseil de Gestion

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA,

**DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI,
BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- d'approuver la création du Conseil de Gestion du Centre de documentation PIERARD-TOUBEAU
- d'approuver la composition du Conseil de Gestion du Centre de documentation PIERARD-TOUBEAU

↵ M.A.CEUTERICK, Président
↵ M.R.PIERARD
↵ M.E.TOUBEAU
↵ Mr.J-P.DELHAYE
↵ M.D.CICCONE
↵ M.J-M.MAHIEU

La délibération requise est adoptée.

Ludothèque – Convention avec le Lions Club

Par le biais d'une convention avec l'Administration Communale de Frameries, l'ASBL Œuvres du Lions Club de Frameries en Borinage (LCFB) propose d'engager une ludothécaire à mi-temps, d'assurer le paiement de son salaire et de toutes les charges inhérentes et de la mettre gratuitement à la disposition de la bibliothèque communale, section ludothèque.

L'Administration Communale de Frameries allouerait un subside de 3.000 € par an au LCFB.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX,
DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA,
DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI,
BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- d'approuver et de signer la convention mettant à la disposition de la bibliothèque communale, section ludothèque, une ludothécaire à mi-temps.
- d'allouer un subside de 3 000 € par an au Lions Club de Frameries en Borinage.

La délibération requise est adoptée.

Point demandé par M.M.DISABATO, Conseiller Communal au nom du Groupe ECOLO en application de l'Article L1122-24 du CDLD – Interpellation relative à l'entretien des bouches à incendie

M.M.DISABATO fait référence à l'article de presse paru dans le journal La Province en date du 11 février 2008 concernant l'entretien des bouches d'incendies de la région qui ne sont pas entretenues comme il le faudrait et qui occasionne une perte de temps pour les pompiers.

Il relève l'Article 23 de l'Arrêté Royal du 08 novembre 1967 portant en temps de paix organisation générale des services d'incendie et coordination des secours en cas d'incendie qui stipule :

- ↳ « les communes sont tenues de disposer de ressources suffisantes en eau d'extension conformément aux critères fixé par le Ministère de l'Intérieur. Elles doivent maintenir accessibles et utilisables en tout temps les hydrants et les vannes établis en nombre suffisant sur les réseaux de distribution d'eau ainsi que les citernes d'eau des établissements publics et les points d'eau naturels du domaine public ».

La Commune étant compétente pour l'entretien de ces bouches à incendie, il est essentiel de demeurer attentif à cette situation pour éviter des drames pour des « raisons techniques ».

C'est pourquoi, il souhaite connaître :

- le nombre de bouches à incendie qui se trouvent sur le territoire de la Commune ?
- quelles bouches à incendies ont été entretenues l'an passé et ce qui est prévu pour cette année ?
- quel type d'entretien est effectué sur ces bouches à incendie ?

M.le Président répond aux questions soulevées par M.DISABATO concernant les bouches à incendie :

- le nombre de bouches à incendie s'élève à 731
- la Commune a obligation d'entretenir celles-ci, un passage régulier est opéré par les services techniques communaux ; une manutention est donc effectuée par ceux-ci et tous risques sont communiqués à la SWDE.

Il est bien entendu que tant la Commune, que la Société des Eaux, que les Services Incendie sont responsables chacun à leur propre niveau.

Les Bourgmestres sont très sensibles et préoccupés par la sécurité de leurs citoyens. Chacun est responsable et rien n'est pris à la légèrè.

Il précise que l'entretien est réalisé après le passage des services techniques communaux. Ces entretiens garantissent l'accessibilité aux Services Incendie lors de problème.

M.GIANGRECO précise qu'en cas de problème, il appartient au Pouvoir Communal et au Service Incendie d'en informer la SWDE.

Divers

M.DISABATO, Conseiller Communal – Quatre Pavés de Frameries – Panneau d'informations

M.DISABATO souligne l'utilité de ce panneau d'informations implanté aux Quatre Pavés de Frameries mais, regrette la vétusté de ce dernier.

Il propose que l'on envisage l'installation d'un panneau électronique comme dans certaines communes.

M.CEUTERICK répond que la Ville de La Louvière a eu recours à ce système qui est relativement coûteux et qu'en fin de compte, celle-ci est déçue par la rentabilité de ce dernier.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit de la séance du 31 janvier 2008.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre ff.

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.